

OFI INVEST DÉVELOPPEMENT

Rapport annuel au 30 septembre 2025

Commercialisateur : **OFI INVEST AM - ABEILLE VIE**
Société de Gestion par délégation : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**
Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**
Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127/129 Quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Nanterre 384 940 342



Ofi invest
Asset Management

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président-directeur général

Madame Frédérique NAKACHE

Administrateurs

Madame Frédérique NAKACHE

ABEILLE VIE représentée par Monsieur Nicolas DECHAUX

Monsieur André PETIT

Monsieur Jean-François CHAMBON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet KPMG Audit, représenté par Madame Séverine ERNEST

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Développement

Adresse du siège social : 127-129 quai du Président Roosevelt – 92130 Issy les Moulineaux - France

Forme juridique

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français, créé sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (ci-après la « SICAV »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, l'actionnaire est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau de l'actionnaire. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et l'actionnaire est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Spécificité fiscale : la SICAV est un OPC DSK éligible à la gestion des capitaux versés dans le cadre de contrats d'assurance libellés en unités de compte (article 21 de la loi de finance 1998 n° 97-1269 du 30/12/97).

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de l'action	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
FR0000290926	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	114,34 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance.	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

La SICAV a pour objectif d'optimiser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, la performance de capitaux investis dans des contrats d'assurance-vie libellés en unités de compte relevant de l'option dite « DSK » en investissant notamment sur les marchés actions français ou de la zone Euro ou le marché obligataire de la zone Euro et en se comparant à l'indicateur de référence composite : 60% CAC 40® + 35% JPM EMU + 5% CAC Mid & Small®.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence de la SICAV est l'indice composite suivant :

- 60% CAC 40® : Cet indice actions est composé à partir d'un échantillon de 40 valeurs des marchés réglementés d'Euronext Paris, choisies parmi les 100 plus fortes capitalisations. Il est calculé quotidiennement et publié par Euronext (cours de clôture, dividendes réinvestis) ;
- 35% JPM EMU : Cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux de la zone Euro, libellé en euro, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan (cours de clôture, coupons réinvestis) ;
- 5% CAC Mid & Small® : Cet indice action est composé de l'ensemble des valeurs qui font partie des indices CAC Mid 60® et CAC Small®. Il est calculé quotidiennement et publié par Euronext (cours de clôture, dividendes réinvestis).

La SICAV est gérée activement. La composition de la SICAV peut s'écarte matériellement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

Le processus d'investissement est conduit de la façon suivante :

La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs permettant de sélectionner les investissements afin d'exposer le portefeuille à différentes classes d'actifs, notamment sur les marchés obligataires, actions...

La SICAV est éligible à la réglementation dite « DSK ».

Le portefeuille pourra être investi :

- Entre 60% et 100% de l'actif net aux marchés d'actions français ou de la zone Euro, et à l'intérieur de ce quota, une poche de 5% à 15% maximum investie en titres conformes à la réglementation dite « DSK » : actions cotées de petites capitalisations (inférieures à 150 millions d'euros, sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci), actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non, actions de sociétés financières d'innovation, détenues directement ou, dans la limite de 10% de l'actif net, par le biais de parts de Fonds Communs de Placement à Risques, de Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité.
- Entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance ou instruments du marché monétaire français ou de la zone Euro.

L'allocation d'actifs du portefeuille et la sélection des valeurs mobilières sont entièrement discrétionnaires sous réserve du respect des limites d'exposition fixées au présent prospectus ; si l'allocation d'actifs de la SICAV a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celle des obligations, le gérant pourra librement surpondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre de ces catégories.

Le processus d'investissement est conduit en utilisant les critères qualitatifs et quantitatifs de la façon suivante :

Poche « taux » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

Poche « actions » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gérant surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence ;
- Puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

La sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8.

Les allocations sont revues périodiquement par le gérant.

Le portefeuille de la SICAV pourra être investi, dans la limite de 10% de l'actif net, en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille de la SICAV pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, la SICAV est dite « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés :

Actions et titres donnant accès au capital :

La SICAV sera investie, entre 60% et 100% de l'actif net, aux actions de sociétés cotées ou non cotées ou titres donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés ; dont une poche de 5 à 15% en titres conformes à la réglementation dite « DSK » (actions cotées dont la capitalisation est inférieure à 150 millions d'euros sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci, actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non et sociétés financières d'innovation), directement ou par le biais de parts de Fonds Commun de Placement à Risques, de Fonds Commun de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions, est de 70% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les émetteurs sélectionnés relèveront, entre 60% et 100% de l'actif net, de la France et, entre 0% et 40% de l'actif net de la zone euro. Les titres détenus pourront relever de toutes tailles de capitalisation et de tous les secteurs économiques et seront libellés en euro.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

La SICAV pourra être investie, entre 0% et 40% de l'actif net, aux titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 30% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Les émetteurs sélectionnés relèveront de la zone euro. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Ils relèveront de toutes les notations. La SICAV pourra investir dans la limite de 40% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Actions et parts d'OPC :

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers**	10%

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

** ne répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Ces OPC pourront appartenir aux catégories suivantes : Fonds Commun de Placement à Risques, de Fonds Commun de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité pour répondre à l'orientation de gestion DSK.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

Les instruments intégrant des dérivés :

La SICAV pourra détenir les titres intégrant des dérivés dans les conditions définies ci-après :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

La SICAV n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FIA, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FIA.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, la SICAV peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par le FIA seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques pour l'actionnaire sont les suivants :

Risques principaux :

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SICAV investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de perte en capital :

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FIA. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit :

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où la SICAV peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative de la SICAV peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels la SICAV est exposée.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FIA. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment la SICAV aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discréption unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement) :

La SICAV peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie :

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité :

La SICAV est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important des actions de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques en matière de durabilité :

La SICAV est exposée à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-constrains et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Durée de placement recommandée

Cinq ans minimum.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

30/06/2025 : mise à jour du SRI qui a été ramené à 3 contre 4 précédemment.

01/07/2025 : concerne la société de gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Le DIC, Prospectus et Statuts seront mis à jour à l'occasion d'une prochaine modification.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2025.

Contexte économique et financier

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après une année 2024 marquée par une croissance solide de 2,8%, soutenue par un emploi dynamique et une consommation vigoureuse, l'économie américaine a connu un début d'année 2025 plus contrasté. Le retour de Donald Trump à la présidence et l'annonce d'un tarif douanier minimum de 10% sur toutes les importations ont ravivé les tensions commerciales, provoquant une forte volatilité¹ du commerce extérieur et un repli du PIB de 0,6% au premier trimestre.

Malgré ce contexte incertain, le deuxième trimestre a marqué un retour en force de la croissance, avec une révision à la hausse du PIB à +3,8%. Les indicateurs d'activité sont restés solides, notamment sur le front de la consommation et de l'investissement, confirmant la résilience de l'économie américaine. La signature du « One Big Beautiful Bill », combinant baisses d'impôts pour les ménages, incitations fiscales pour les entreprises, coupes budgétaires dans l'aide sociale et investissements militaires, a renforcé les anticipations de déficit budgétaire, tout en soutenant les rendements obligataires.

Par ailleurs, les accords commerciaux conclus avec des partenaires clés (Japon, Union Européenne, Corée du Sud) ont contribué à apaiser les tensions douanières, créant un climat plus favorable aux actifs risqués. Enfin, la Réserve fédérale américaine a procédé en septembre 2025 à sa première baisse de taux de l'année, ramenant le taux directeur à 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année, ce qui pourrait prolonger le soutien à l'activité dans un contexte de ralentissement attendu en fin d'année.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2024, la croissance de la zone euro est restée modeste à 0,9%, avec de fortes disparités entre pays. Le début de l'année 2025 a été marqué par une normalisation de l'inflation, permettant à la Banque Centrale Européenne d'assouplir sa politique monétaire. Les taux directeurs ont été ramenés à un niveau neutre de 2%, après huit baisses consécutives depuis juin 2024.

Au premier semestre, la consommation a été soutenue par les gains de pouvoir d'achat et un chômage historiquement bas. En revanche, l'investissement des entreprises reste pénalisé par les incertitudes liées au protectionnisme, notamment dans le cadre des tensions commerciales avec les États-Unis. Dès 2026, le plan de relance allemand de 500 milliards d'euros et les dépenses militaires européennes pourraient redonner de l'élan à l'activité. L'économie européenne a montré des signes de ralentissement au cours de l'été, avec une croissance quasi-stagnante au deuxième trimestre.

En juillet, les marchés ont été pénalisés par l'offensive commerciale américaine, qui a particulièrement affecté les secteurs exportateurs, notamment en Allemagne et en France.

¹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

En août, les inquiétudes se sont accentuées avec l'instabilité politique en France, ravivée par l'annonce d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. En septembre, cette instabilité a culminé avec la chute du gouvernement Bayrou et la nomination de Sébastien Lecornu, cinquième Premier ministre en deux ans. Dans ce contexte, l'agence de notation² Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, pointant une capacité politique affaiblie à mener une consolidation budgétaire.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025. **La Banque centrale européenne (BCE)** a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, atteignant 2% en juin 2025. Cet été, elle a marqué une pause, maintenant ses taux stables en juillet et août, laissant entendre que le cycle de baisse pourrait toucher à sa fin. **La Réserve fédérale américaine (Fed)** a procédé en septembre à une baisse de 25 points de base, ramenant ses taux à une fourchette de 4,00 – 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail et à des risques accrus sur la consommation. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année. La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier. **La Banque du Japon** a relevé son taux directeur à 0,5% en janvier 2025, puis a mis en pause la normalisation de sa politique monétaire pour prendre en compte les tensions commerciales liées aux politiques protectionnistes américaines.

Taux longs³ :

Sur l'exercice, les rendements des obligations à 10 ans ont suivi des trajectoires divergentes entre les États-Unis et l'Europe. **Aux États-Unis**, le rendement du bon du Trésor à 10 ans s'est établi à 4,17% fin septembre, en baisse par rapport aux 4,8% observés en début d'année. Ce recul s'explique par les anticipations de nouvelles baisses de taux de la Fed, bien que la prime de terme reste élevée en raison des incertitudes persistantes autour des politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump. **En Allemagne**, le rendement du Bund à 10 ans a légèrement reculé à 2,68%, après avoir atteint un pic à 2,74% plus tôt dans le mois. Les taux restent soutenus par les perspectives de fin du cycle d'assouplissement de la BCE et par les tensions commerciales avec les États-Unis. **En France**, les tensions politiques ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans a atteint 3,60 %, avec un spread⁴ vis-à-vis du Bund allemand proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse reflète la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁵ :

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁶ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solide performance sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement⁷ avec un rendement de 6,76% à fin septembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR⁸). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité⁹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate¹⁰) a affiché un rendement plus modéré de 4,31% à fin septembre 2025. Durant l'exercice, les spreads de crédit¹¹ se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹² et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin.

² Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Elle attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

³ *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

⁴ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁵ *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

⁶ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

⁷ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standards & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

⁸ Indice Bloomberg Global High Yield TR : Indice de référence mesurant la performance des obligations spéculatives à haut rendement au niveau mondial.

⁹ Les obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹⁰ Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau mondial.

¹¹ Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹² L'annonce par le président américain d'une nouvelle politique commerciale incluant des droits de douane massifs, créant une forte volatilité sur les marchés financiers internationaux.

La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

Actions¹³ :

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle. **Aux États-Unis**, la vigueur du marché actions s'est confirmée, malgré les tensions politiques liées au mandat Trump. Le « Liberation Day » du 2 avril, marqué par l'annonce de nouveaux droits de douane, a provoqué une correction brutale des indices. Pourtant, cette secousse s'est révélée transitoire : les marchés ont rapidement rebondi, portés par des résultats solides et l'enthousiasme autour de l'IA. Les secteurs technologique, financier et des services de communication ont mené la reprise. Les entreprises ont su préserver leurs marges en adaptant leurs chaînes d'approvisionnement, renforçant la confiance des investisseurs. Sur l'exercice, le S&P 500 progresse de plus de 17% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis) et a établi de nouveaux records sur ce dernier mois. **En Europe**, le début d'année a été marqué par une instabilité politique et les répercussions de la guerre commerciale mondiale. Toutefois, un net rattrapage s'est amorcé au second semestre, porté par un environnement politique plus stable et des plans de relance ambitieux, notamment en Allemagne. Le programme d'investissement allemand, centré sur la défense et les infrastructures, a été salué par les marchés et a soutenu les valeurs industrielles. Le DAX s'est envolé à près de 20% depuis janvier (cours de clôture, dividendes réinvestis), porté par des entreprises stratégiques telles que Rheinmetall, Siemens et SAP¹⁴. L'Eurostoxx 50 a également bénéficié de ce regain d'intérêt pour les marchés européens, clôturant l'exercice sur une performance de plus de 14% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis).

Politique de gestion

Politique d'allocation :

Sur l'exercice l'allocation d'actifs a été en ligne avec celle du benchmark de la SICAV.

Poche « actions » :

L'exercice s'est soldé par une nouvelle hausse du CAC40, de l'ordre de 6%, malgré la mise en place de barrières tarifaires aux Etats-Unis et un contexte politique français agité. L'exercice avait démarré en baisse, avec un recul de l'indice français sur le dernier trimestre civil de 2024, en raison de nombreuses déceptions sur la saison des résultats, notamment dans le secteur du luxe largement représenté dans l'indice français. Le contexte politique est demeuré également compliqué en France après la dissolution de l'été 2024 et l'approche de l'élection américaine, très incertaine selon les sondages, avait également poussé à la prudence certains opérateurs. Le mois de janvier a marqué la reprise d'une tendance haussière avec les premières annonces de Donald Trump après son investiture, la poursuite de l'assouplissement de la politique monétaire de la BCE, des résultats d'entreprises finalement rassurants et l'annonce d'un plan de relance allemand et de défense européen. Le mois d'avril a été particulièrement agité, les premières annonces de Donald Trump sur les droits de douane des produits chinois provoquant une chute des marchés suivie d'une forte hausse quand le Président américain a mis en pause ses mesures de protection douanière. Les négociations commerciales et les évaluations de leur impact sur les entreprises ont ainsi alimenté les mouvements de marché sur l'exercice.

Les secteurs les plus dynamiques ont été les banques, dont les perspectives de résultats ont été revues en hausse grâce à la progression des revenus d'intérêt, les télécommunications dans un contexte de consolidation du marché français, l'industrie, tirée par les segments de l'aéronautique-défense et les sociétés exposées à l'électrification. A l'inverse, la technologie, l'automobile et les media ont contribué négativement.

¹³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

¹⁴ Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

Tout au long de l'année nous avons cherché à garder un portefeuille relativement équilibré en termes de style tout en recherchant les inflexions positives et les valorisations attractives. Des mouvements ont été réalisés pour gérer le risque politique au fil des annonces (allègement des financières et diminution de la sous-pondération du luxe). Nous avons allégé Total Energies au regard des risques sur le prix du pétrole, privilégiant les services pétroliers. Nous avons privilégié les thèmes porteurs de moyen terme (défense, plan de relance allemand, électrification...), tout en saisissant les opportunités lors des réactions excessives (Publicis) et en intégrant le risque politique.

La poche des petites valeurs a été gérée avec la création d'une ligne en STIF, une société industrielle spécialisée dans les systèmes incendie pour les conteneurs de batteries, alors qu'Exail Technologie, positionné sur la navigation inertielle et les drones de défense, a été allégé après sa forte progression.

Nous avons ainsi augmenté le poids des valeurs industrielles désormais le secteur le plus sur-représenté de la poche actions, devant la construction et matériaux et les media. Les secteurs les plus sous représentés sont la consommation discrétionnaire, les services financiers et l'immobilier.

Poche « taux » :

L'année 2024 s'est terminé sur une instabilité politique en Europe après la chute de la coalition en Allemagne et celle du gouvernement Barnier en France. Les rendements obligataires ont d'abord baissé, notamment sous l'impulsion de la BCE qui continuait sa normalisation de politique monétaire. L'OAT française est sous pression dans un contexte de déficit excessif et d'absence de gouvernement pour passer un budget. Le spread OAT/BUND atteindra son pic début décembre, touchant 90 points de base (bps).

De l'autre côté de l'Atlantique, la victoire de D. Trump laisse craindre une politique expansive prolongeant le cycle économique américain. La Fed procèdera donc à une dernière baisse de taux en décembre et les parties longues de la courbe se tendront au passage de l'année.

La courbe « Gilt » reste corrélée à la courbe américaine, bien que l'économie présente ses propres faiblesses, à commencer par une inflation des services qui reste collée autour de 5% annuel. La Banque d'Angleterre (BoE) a préféré agir avec prudence en baissant très progressivement ses taux directeurs. Ils finiront l'année 2024 à 4.75% contre un pic à 5.25%.

La première partie d'année 2025 a été marquée par deux événements significatifs entraînant des conséquences importantes sur les marchés de taux. Tout d'abord, la nouvelle coalition au pouvoir en Allemagne a annoncé en mars un relâchement des contraintes budgétaires (debt brake) ainsi qu'un vaste plan de relance et d'investissement sur dix ans. Le marché y verra deux conséquences : des programmes d'émission de dettes obligataires en hausse et une croissance allemande boostée sur les années à venir. Les taux longs ont donc grimpé, les primes de terme se sont tendues et le « trading range » sur le bund est passé de « 2,3% autour » à « 2,7% autour ».

Le second évènement a été la guerre commerciale lancée par D. Trump avec un point de tension autour du « Liberation Day » début avril. Ce conflit commercial imposant des droits de douane massifs visant à favoriser, selon D. Trump, l'économie américaine (via des relocalisations) mais aussi à financer ses ambitions de baisses de taxes fait craindre une résurgence de l'inflation. Là aussi les taux longs se tendent et les courbes se sont pentifiées.

Par ailleurs, les attaques répétées de D. Trump contre M. Powell, accusé d'attentisme en maintenant les taux de la Fed inchangés, pèse sur l'indépendance de la Réserve fédérale américaine. Les marchés obligataires ont pris conscience de ce risque avec des tensions observées au cours de l'été, envoyant les taux à 30 ans au-delà de 5%. La Fed décidera de baisser ses taux en septembre 2025 après une pause de neuf mois. M. Powell la qualifiera de « gestion du risque » face à un marché de l'emploi US qui se tasse mais en dépit d'une économie résiliente et une inflation toujours au-dessus de la cible des 2%. Le taux US à 10 ans s'est inscrit cependant en hausse sur l'année (sept/sept) : 4,15% (+37 bps), traduisant le mouvement mondial de pentification des courbes de taux.

De son côté, la BCE procèdera à une dernière baisse de ses taux en juin 2025 puis s'estimera en « bonne situation » avec un taux de dépôt à 2% dans un contexte de convergence de l'inflation vers sa cible mais des perspectives économiques en amélioration et une stabilisation des tarifs douaniers à 15% imposés par les US. Le taux allemand à 10 ans clôture cependant fin septembre à 2,71%, soit +60 bps Y/Y.

La BoE aura continué son processus d'assouplissement monétaire au rythme d'une baisse par trimestre mais avec un Comité de politique monétaire (MPC) extrêmement divisé. A fin septembre 2025, le taux directeur s'établit à 4% (vs. 5% un an plus tôt). Les taux à 10 ans sont cependant 70 bps plus haut qu'un an auparavant, terminant l'exercice à 4,70%.

Au Japon, malgré un « geste » de +25 bps en janvier, la Banque du Japon (BoJ) a préféré l'attentisme en dépit d'une inflation au-dessus de 2%. La courbe nippone s'est donc pentifiée massivement avec un taux à 10 ans en hausse de 80 bps sur l'exercice (1,65%), mais des parties ultra-longues (30 ans) encore plus sous pression (+106 bps à 3,15%), atteignant des niveaux jamais atteints.

Dans ce contexte, la poche taux a réalisé une performance brute de -0,43% soit une sous-performance de 0,07% contre l'indice.

Les principaux paris géographiques pris sur le portefeuille ont été d'être long (en sensibilité relative) sur la France dans l'écartement du second semestre 2024. Pari que nous avons refermé en début d'année à profit après le passage d'un budget. Nous avons repris ce pari par la suite après une nouvelle phase d'écartement sur des niveaux de 75 bps de spread.

Par ailleurs, nous avons été long de la signature Union européenne et Slovaquie, pariant sur une compression des spreads et afin d'améliorer le portage.

Enfin, nous avons décidé de couper notre short sur l'Italie en début d'année tandis que le spread versus Bund continuait de se compresser. L'Italie aura été in fine le meilleur performeur de la zone euro.

La sensibilité globale aux taux relativement à l'indice a évolué entre +0,5 et +1 lors du pic de taux allemand en mars. Elle a été réduite jusqu'à revenir à la neutralité en avril (entre 2,50 / 2,60% sur le 10 ans bund). Elle a été progressivement reconstituée jusqu'à atteindre +0,6 année à partir de juillet.

Le positionnement à l'aplatissement des courbes à partir de mai / juin a pesé sur les performances.

Performances

Entre le 30/09/2024 et le 30/09/2025, la performance de la SICAV s'élève à +7,61% contre +4,31% pour son indice de référence composite (60% CAC 40® + 35% JPM EMU + 5% CAC Mid & Small®).

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST DEVELOPPEMENT ACTION C/D	FR0000290926	30/09/2024	30/09/2025	7,61%	4,31%	354,49 €	377,30 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST DÉVELOPPEMENT	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	2 150 113,54	2 214 778,29
OFI INVEST DÉVELOPPEMENT	OBLIGATIONS	FR001400X8V5	FRANCE 3,2% 25/05/2035	478 862,21	177 320,86
OFI INVEST DÉVELOPPEMENT	OBLIGATIONS	FR0013313582	FRANCE 1,25% 25/05/2034	213 368,40	323 372,81
OFI INVEST DÉVELOPPEMENT	ACTIONS	FRO000062671	EXAIL TECHNOLOGIES SA		319 857,11
OFI INVEST DÉVELOPPEMENT	OBLIGATIONS	IT0005543803	ITALIAN REPUBLIC i 15% 15/05/2029	303 512,36	303 432,35
OFI INVEST DÉVELOPPEMENT	OPC	LU0290355717	DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS I	212 998,59	276 764,17
OFI INVEST DÉVELOPPEMENT	ACTIONS	FR001400MDW2	STIF	128 784,20	258 615,05
OFI INVEST DÉVELOPPEMENT	OBLIGATIONS	IT0005542797	BTPS 3,7% 15/06/2030	239 547,30	146 146,00
OFI INVEST DÉVELOPPEMENT	OBLIGATIONS	DE0001102390	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0,5% 15/02/2026		225 452,90
OFI INVEST DÉVELOPPEMENT	OBLIGATIONS	IT0005449969	ITALIAN REPUBLIC 0,95% 01/12/2031		219 945,00

Réfaction – OFI INVEST DEVELOPPEMENT – ACTION C/D – Code ISIN : FR0000290926

En application des dispositions prévus par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40% et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part : **2,96€ (solde)**

- Dont par éligible à la réfaction de 40% : **2,96€**
- Dont par non éligible à la réfaction : **0€**

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la société de gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), y compris avec des prestataires de recherche appartenant au Groupe Ofi Invest, aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global de la SICAV sur les instruments financiers est celle de la méthode du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2025, la SICAV Ofi Invest Développement n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives au FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité :

L'actif de la SICAV n'est pas investi sur des actifs considérés comme illiquides.

La société de gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénario de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel :

Le risque de la SICAV se situe en date du **30 septembre 2025** au niveau [3] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre SICAV étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques pour l'actionnaire sont les suivants :

Risques principaux :

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SICAV investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de perte en capital :

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FIA. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit :

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où la SICAV peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative de la SICAV peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels la SICAV est exposée.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FIA. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment la SICAV aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discréption unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement) :

La SICAV peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative

Risque de contrepartie :

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité :

La SICAV est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important des actions de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques en matière de durabilité :

La SICAV est exposée à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-constrains et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Levier de la SICAV au 30 septembre 2025

Ci-dessous les leviers de la SICAV calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- Méthode brute [107,79%]
- Méthode de l'engagement [107,96%]

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice **2024**, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit **358** personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre **2024** s'est élevé à **40 999 000 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice **2024** : **31 732 000 euros**, soit **77%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice **2024** : **9 267 000 euros (**)**, soit **23%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice **2024**.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice **2024**, **2 500 000 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **7** personnes au 31 décembre **2024**), **13 241 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **74** personnes au 31 décembre **2024**).

(* Effectif présent au 31 décembre **2024**)

(** Bonus **2024** versé en février **2025**)

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les SICAV catégorisées « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

La SICAV Ofi Invest Développement n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons que la SICAV Ofi Invest Développement ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans cette SICAV ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention visée aux articles 225-38 et 225-39 du Code de commerce n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Situation des mandats

Point sur les mandats des membres du conseil d'administration

Il n'est intervenu aucun mouvement sur la gouvernance de la SICAV au cours de l'exercice.

Postérieurement à la clôture de l'exercice, le Conseil d'administration du 25 novembre 2025 propose de renouveler Monsieur Jean-François CHAMBON en qualité d'administrateur, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 30 septembre 2031. Ce renouvellement sera soumis à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Ainsi, le conseil d'administration se compose de 4 membres, à savoir :

Madame Frédérique NAKACHE	Président-directeur général
ABEILLE VIE représentée par Monsieur Nicolas DECHAUX	Administrateur
Monsieur André PETIT	Administrateur
Monsieur Jean-François CHAMBON	Administrateur

Le renouvellement des mandats de tous les membres devra intervenir au cours des années 2027, 2028, 2029 et 2031.

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Madame Frédérique NAKACHE

- Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES
- Directeur général de la SICAV AFER-SFER
- Administrateur d'OFI INVEST DIVERSIFIE
- Co-gérante de la SCI RAWHAJPOUTALAH

Monsieur Nicolas DECHAUX¹⁵

- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Président - Membre du Comité d'Investissement de la société ABEILLE INVESTISSEMENTS
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SOCIETE CONCESSIONNAIRE DES IMMEUBLES DE LA PEPINIÈRE (S.C.I.P.)
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la société SOFRAGI (Société Française de Gestion et d'Investissement)
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la société UFIFRANCE IMMOBILIER
- Représentant permanent d'ABEILLE EPARGNE RETRAITE administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR

¹⁵ Mandats non-validés

Monsieur André PETIT

- [Administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT](#)
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES
- Représentant permanent d'ABEILLE ASSURANCES HOLDING, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST PATRIMOINE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST DIVERSIFIE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS IMMO EURO
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL

Monsieur Jean-François CHAMBON

- [Administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT](#)
- Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST DIVERSIFIE
- Administrateur d'OFI INVEST VALEURS FRANCAISES

Répartition des rémunérations allouées

Il a été décidé de ne pas allouer de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice 2024-2025. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025
SICAV
OFI INVEST DEVELOPPEMENT
127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

**SICAV
OFI INVEST DEVELOPPEMENT**

127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST DEVELOPPEMENT constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes



ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 04/12/2025 19:01:10



Séverine Ernest
Associée

Bilan Actif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	11 411 638,87	12 496 409,59
Actions et valeurs assimilées (A)	7 227 518,59	7 697 036,89
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 227 518,59	7 697 036,89
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	3 906 643,06	4 294 037,55
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 906 643,06	4 294 037,55
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	268 947,22	493 815,15
OPCVM	268 947,22	493 815,15
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	8 530,00	11 520,00
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	11 411 638,87	12 496 409,59
Créances et comptes d'ajustement actifs	18 046,80	129 181,07
Comptes financiers	54 342,73	1 839,30
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	72 389,53	131 020,37
 Total Actif I+II	 11 484 028,40	 12 627 429,96

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	8 287 206,99	9 593 913,53
Report à nouveau sur revenu net	55,99	241,19
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	2 285 977,00	2 207 960,08
Résultat net de l'exercice	802 788,94	694 560,68
Capitaux propres	11 376 028,92	12 496 675,48
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	11 376 028,92	12 496 675,48
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	8 530,00	11 520,00
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	8 530,00	11 520,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	99 469,48	43 777,15
Concours bancaires	-	75 457,33
Sous-total autres passifs IV	99 469,48	119 234,48
Total Passifs : I+II+III+IV	11 484 028,40	12 627 429,96

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	226 410,19	253 695,14
Produits sur obligations	76 344,08	66 774,46
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	746,23	782,76
Sous-total Produits sur opérations financières	303 500,50	321 252,36
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-759,62	-694,84
Sous-total Charges sur opérations financières	-759,62	-694,84
Total Revenus financiers nets (A)	302 740,88	320 557,52
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-210 634,77	-237 295,19
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-210 634,77	-237 295,19
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	92 106,11	83 262,33
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-2 645,89	-4 121,03
Sous-total Revenus nets I = C+D	89 460,22	79 141,30

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	820 945,39	567 803,99
Frais de transactions externes et frais de cession	-19 590,57	-18 111,62
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	801 354,82	549 692,37
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-64 051,03	-29 584,41
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	737 303,79	520 107,96
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-51 585,56	134 567,73
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-143,88	-74,47
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	-51 729,44	134 493,26
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	27 754,37	-39 181,84
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	-23 975,07	95 311,42
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	802 788,94	694 560,68

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le processus d'investissement est conduit de la façon suivante :

La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs permettant de sélectionner les investissements afin d'exposer le portefeuille à différentes classes d'actifs, notamment sur les marchés obligataires, actions...

La SICAV est éligible à la réglementation dite « DSK ».

- Le portefeuille pourra être investi :
- Entre 60% et 100% de l'actif net aux marchés d'actions français ou de la zone Euro, et à l'intérieur de ce quota, une poche de 5% à 15% maximum investie en titres conformes à la réglementation dite « DSK » : actions cotées de petites capitalisations (inférieures à 150 millions d'euros, sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci), actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non, actions de sociétés financières d'innovation, détenues directement ou, dans la limite de 10% de l'actif net, par le biais de parts de Fonds Communs de Placement à Risques, de Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité.
- Entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance ou instruments du marché monétaire français ou de la zone Euro.

L'allocation d'actifs du portefeuille et la sélection des valeurs mobilières sont entièrement discrétionnaires sous réserve du respect des limites d'exposition fixées au présent prospectus ; si l'allocation d'actifs de la SICAV a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celle des obligations, le gérant pourra librement surpondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre de ces catégories.

La sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8.

Les allocations sont revues périodiquement par le gérant.

Le portefeuille de la SICAV pourra être investi, dans la limite de 10% de l'actif net, en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille de la SICAV pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, la SICAV est dite « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
Actif net					
en EUR	11 376 028,92	12 496 675,48	13 199 272,41	12 837 140,31	16 089 181,50
Nombre de titres					
Actions	30 151,0000	35 252,0000	39 140,0000	42 442,0000	45 654,0000
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	377,30	354,49	337,23	302,46	352,41
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	1,57	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	2,96	2,25	2,44	1,24	0,61
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-	-	-	-	-

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultante de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,79% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à la SICAV ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à la SICAV lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

Description des frais de gestion indirects

La SICAV pouvant être investie jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

L'Assemblée Générale statue chaque année sur l'affectation du revenu net. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'Assemblée Générale statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	12 496 675,48	13 199 272,41
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	564 809,48	332,40
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 395 909,41	-1 375 651,61
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	92 106,11	83 262,33
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	801 354,82	549 692,37
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-51 729,44	134 493,26
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-131 278,12	-94 725,68
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	11 376 028,92	12 496 675,48

Souscriptions rachats

Actions émises	1 594,0000
Actions rachetées	6 695,0000

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0000290926 - OFI INVEST DÉVELOPPEMENT D

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation et/ou Distribution
 Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Pays-Bas +/-	Luxembourg +/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	7 228	6 497	692	39
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	7 228	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité < 1 an	Décomposition de l'exposition par maturité 1 < X < 5 ans	Décomposition de l'exposition par maturité > 5 ans	Décomposition par niveau de deltas < 0,6	Décomposition par niveau de deltas 0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou réversible +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	3 907	3 676	44	188	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	54	-	-	-	54

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-583	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	3 093	44	188	54
Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers					
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	10	184	443	258	3 011
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	54	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-118	-465
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	65	184	443	140	2 546

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	USD			
	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	3	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	3	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	3 907	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	3 907	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	18	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	18	
<i>Newedge</i>	18	
Comptes financiers	54	
<i>Société Générale</i>	54	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés	-	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Dettes	-	
Collatéral espèces	-	
Concours bancaires	-	

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds				
FR0000014268 OFI INVEST AM	OFI INVEST VALEURS FRANÇAISES	France	Actions	EUR	225
LU0290355717 DWS	DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	Luxembourg	Obligations	EUR	44
Total					269

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2025
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	17 731,80
Coupons à recevoir	315,00
Total créances	18 046,80
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-17 948,38
Provision commission de mouvement	-262,35
Achat à règlement différé	-81 258,75
Total dettes	-99 469,48
Total	-81 422,68

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,79
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000014268	OFI INVEST VALEURS FRANÇAISES	2 420,7993	92,88	224 843,84

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	89 460,22	79 141,30
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	89 460,22	79 141,30
Report à nouveau	55,99	241,19
Sommes distribuables au titre du revenu net	89 516,21	79 382,49
Affectation :		
Distribution	89 246,96	79 317,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	269,25	65,49
Capitalisation	-	-
Total	89 516,21	79 382,49
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	30 151,0000	35 252,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,96	2,25
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	737 303,79	520 107,96
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	737 303,79	520 107,96
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	2 285 977,00	2 207 960,08
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 023 280,79	2 728 068,04
Affectation :		
Distribution	-	55 345,64
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	3 023 280,79	2 672 722,40
Capitalisation	-	-
Total	3 023 280,79	2 728 068,04
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	30 151,0000	35 252,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	1,57

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes					
Actions et valeurs assimilées					
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				7 227 518,59	63,53
AFYREN	Science/Technologie	EUR	25 110,00	62 775,00	0,55
AIR LIQUIDE	Manufacture	EUR	454,00	80 294,44	0,71
AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	Manufacture	EUR	1 642,00	290 404,12	2,55
AIRBUS BR BEARER SHS	Manufacture	EUR	2 333,00	460 534,20	4,05
ALSTOM	Manufacture	EUR	1 837,00	40 634,44	0,36
ARCELORMITTAL SA	Manufacture	EUR	1 275,00	38 989,50	0,34
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	5 917,00	240 466,88	2,11
BAIKOWSKI SA	Manufacture	EUR	1 176,00	26 577,60	0,23
BNP PARIBAS	Finance/Assurance	EUR	4 040,00	312 413,20	2,75
BOUYGUES	Construction	EUR	936,00	35 867,52	0,32
BUREAU VERITAS	Science/Technologie	EUR	1 182,00	31 488,48	0,28
CABASSE SA WARRANT 07/12/2026	Manufacture	EUR	1 225,00	0,00	0,00
CAPGEMINI SE	IT/Communication	EUR	320,00	39 536,00	0,35
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	Manufacture	EUR	1 610,00	49 169,40	0,43
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	Commerce	EUR	2 141,00	196 244,06	1,73
DANONE SA	Manufacture	EUR	2 495,00	185 029,20	1,63
DASSAULT SYSTEMES SE	IT/Communication	EUR	2 501,00	71 303,51	0,63
ECOSLOPS SA	Eau/Déchets	EUR	3 628,00	2 974,96	0,03
ECT INDUSTRIES	Manufacture	EUR	975,00	42 315,00	0,37
EDENRED	Science/Technologie	EUR	1 549,00	31 289,80	0,28
EKINOPS	Manufacture	EUR	18 274,00	57 563,10	0,51
ENGIE SA	Energie	EUR	8 012,00	146 259,06	1,29
ENTECH SA	Manufacture	EUR	9 998,00	90 581,88	0,80
ESSILOR LUXOTTICA SA	Manufacture	EUR	1 308,00	361 008,00	3,17
EXAIL TECHNOLOGIES SA	Commerce	EUR	740,00	75 184,00	0,66
GENOMIC VISION	Science/Technologie	EUR	3 248,00	3,25	0,00
GROUPE OKWIND	Energie	EUR	2 808,00	3 481,92	0,03
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	72,00	149 976,00	1,32
HIGH CO	Science/Technologie	EUR	13 277,00	53 639,08	0,47
KERING	Commerce	EUR	267,00	75 440,85	0,66
LACROIX GROUP SA	Manufacture	EUR	1 802,00	14 416,00	0,13
LEGRAND	Manufacture	EUR	554,00	77 892,40	0,68
LOREAL SA	Manufacture	EUR	659,00	242 841,50	2,13
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Manufacture	EUR	947,00	492 913,50	4,33
MAUNA KEA TECHNOLOGIES	Manufacture	EUR	20 959,00	1 781,52	0,02
ORANGE	IT/Communication	EUR	5 393,00	74 477,33	0,65
PERNOD RICARD	Manufacture	EUR	829,00	69 254,66	0,61
PLUXEE NV	Admin. privée	EUR	507,00	7 660,77	0,07
PRODWAYS GROUP SA	Manufacture	EUR	9 790,00	6 539,72	0,06
PUBLICIS GROUPE	Science/Technologie	EUR	1 507,00	123 091,76	1,08

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RENAULT SA	Manufacture	EUR	1 415,00	49 242,00	0,43
REWORLD MEDIA	IT/Communication	EUR	10 863,00	20 096,55	0,18
SAFRAN	Manufacture	EUR	1 100,00	330 110,00	2,90
SANOFI	Manufacture	EUR	4 553,00	357 638,15	3,14
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Manufacture	EUR	2 298,00	546 004,80	4,80
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	3 816,00	215 069,76	1,89
STELLANTIS NV	Manufacture	EUR	8 281,00	65 179,75	0,57
STIF	Manufacture	EUR	966,00	69 745,20	0,61
STMICROELECTRONICS NV	Manufacture	EUR	4 313,00	102 865,05	0,90
TECHNIP ENERGIES NV	Mines	EUR	1 379,00	55 270,32	0,49
TELEPERFORMANCE SE	Science/Technologie	EUR	333,00	21 092,22	0,19
THALES SA	Manufacture	EUR	616,00	164 225,60	1,44
THERACLION	Manufacture	EUR	9 244,00	6 748,12	0,06
TOTAL ENERGIES SE	Manufacture	EUR	7 566,00	391 389,18	3,44
UNIBAIL RODAMCO SE REITS	Immobilier	EUR	306,00	27 368,64	0,24
VALBIOTIS SAS	Science/Technologie	EUR	15 733,00	12 476,27	0,11
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Eau/Déchets	EUR	3 659,00	106 037,82	0,93
VINCI SA	Construction	EUR	2 002,00	236 135,90	2,08
WALLIX GROUP SA	IT/Communication	EUR	3 359,00	88 509,65	0,78
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				3 906 643,06	34,34
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				3 906 643,06	34,34
ADIF ALTA VELOCIDAD 3.625% 30/04/2035	Construction	EUR	100 000,00	102 065,38	0,90
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	Admin. publique	EUR	11 000,00	8 004,33	0,07
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	Admin. publique	EUR	12 000,00	11 374,88	0,10
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	Admin. publique	EUR	17 000,00	7 942,54	0,07
BTB 0% 25/05/2032	Admin. publique	EUR	24 065,00	19 727,77	0,17
BTB 0% 25/11/2031	Admin. publique	EUR	33 659,00	28 161,48	0,25
BTPS 3.7% 15/06/2030	Admin. publique	EUR	90 000,00	94 867,12	0,83
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	Admin. publique	EUR	17 000,00	16 243,60	0,14
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	Admin. publique	EUR	20 000,00	17 572,62	0,15
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	Admin. publique	EUR	70 000,00	63 132,63	0,55
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	Admin. publique	EUR	86 000,00	57 118,28	0,50
EUROPEAN 3.375% 12/12/2035	Autre	EUR	141 491,00	146 701,86	1,29
EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	Autre	EUR	4 000,00	1 822,20	0,02
EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	Autre	EUR	2 600,00	1 915,60	0,02

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EUROPEAN UNION 3.375% 05/10/2054	Autre	EUR	3 000,00	2 778,31	0,02
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	Admin. publique	EUR	15 308,00	11 828,95	0,10
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.5% 15/02/2028	Admin. publique	EUR	10 000,00	9 685,37	0,09
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1.25% 15/08/2048	Admin. publique	EUR	35 000,00	23 999,63	0,21
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	Admin. publique	EUR	20 000,00	18 306,69	0,16
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 3.25% 04/07/2042	Admin. publique	EUR	10 000,00	10 275,74	0,09
FINLAND 0.05% 15/09/2028	Admin. publique	EUR	24 000,00	22 833,43	0,20
FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2052	Admin. publique	EUR	10 000,00	4 103,82	0,04
FINNISH GOVERNMENT 0.5% 15/09/2029	Admin. publique	EUR	7 000,00	6 510,51	0,06
FINNISH GOVERNMENT 0.50% 15/04/2043	Admin. publique	EUR	10 000,00	6 107,49	0,05
FRANCE 0% 25/11/2030	Admin. publique	EUR	10 000,00	8 688,60	0,08
FRANCE 0.5% 25/05/2040	Admin. publique	EUR	31 354,00	19 667,14	0,17
FRANCE 0.5% 25/05/2072	Admin. publique	EUR	22 086,00	5 691,36	0,05
FRANCE 0.5% 25/06/2044	Admin. publique	EUR	83 305,00	45 175,98	0,40
FRANCE 1.25% 25/05/2034	Admin. publique	EUR	127 547,00	108 318,28	0,95
FRANCE 1.5% 25/05/2050	Admin. publique	EUR	44 985,00	26 638,43	0,23
FRANCE 1.75% 25/06/2039	Admin. publique	EUR	31 424,00	24 769,86	0,22
FRANCE 3.2% 25/05/2035	Admin. publique	EUR	299 932,00	296 844,88	2,61
FRANCE 3.5% 25/11/2035	Admin. publique	EUR	164 563,00	169 004,87	1,49
FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	Admin. publique	EUR	96 050,00	41 864,47	0,37
FRANCE OAT 25/05/2045	Admin. publique	EUR	10 000,00	9 025,95	0,08
FRENCH REPUBLIC 0.6% i 25/07/2034	Admin. publique	EUR	80 000,00	83 015,33	0,73
FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	Admin. publique	EUR	2 952,00	1 327,52	0,01
FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048	Admin. publique	EUR	7 914,00	5 487,99	0,05
FRENCH REPUBLIC 0.10% i 25/07/2031	Admin. publique	EUR	90 000,00	104 488,19	0,92
GERMANY 0% 15/08/2052	Admin. publique	EUR	9 701,00	4 115,55	0,04
GERMANY 1.8% 15/08/2053	Admin. publique	EUR	24 000,00	17 744,81	0,16
GERMANY 2.5% 15/02/2035	Admin. publique	EUR	20 000,00	20 084,08	0,18
GERMANY 2.6% 15/08/2034	Admin. publique	EUR	48 805,00	48 851,81	0,43
INMOBILIARIA COLONIAL SO 2% 17/04/2026	Immobilier	EUR	100 000,00	100 726,55	0,89
IRELAND 1% 15/05/2026	Admin. publique	EUR	10 000,00	9 975,46	0,09
IRELAND 1.5% 15/05/2050	Admin. publique	EUR	13 990,00	9 415,32	0,08
IRISH 0.2% 18/10/2030	Admin. publique	EUR	40 000,00	35 808,49	0,31
IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	Admin. publique	EUR	10 000,00	6 636,26	0,06
ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	Admin. publique	EUR	70 000,00	69 720,17	0,61
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	Finance/Assurance	EUR	7 000,00	6 237,08	0,05
ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	Admin. publique	EUR	95 000,00	90 400,58	0,79
ITALIAN REPUBLIC 3.25% 01/03/2038	Admin. publique	EUR	92 000,00	87 771,05	0,77
ITALIAN REPUBLIC 3.65% 01/08/2035	Admin. publique	EUR	204 000,00	207 743,29	1,83
ITALIAN REPUBLIC 3.8% 01/08/2028	Admin. publique	EUR	30 000,00	31 378,27	0,28
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	Finance/Assurance	EUR	72 000,00	76 904,63	0,68
ITALIAN REPUBLIC 4.45% 01/09/2043	Admin. publique	EUR	88 000,00	92 263,67	0,81

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALY 4% 01/02/2037	Admin. publique	EUR	20 000,00	20 861,58	0,18
KFW 0.375% 20/05/2036	Finance/Assurance	EUR	10 000,00	7 667,77	0,07
KFW 0.75% 15/01/2029	Finance/Assurance	EUR	3 000,00	2 869,99	0,03
KFW VAR 30/04/2027	Finance/Assurance	EUR	45 000,00	43 563,15	0,38
KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2027	Admin. publique	EUR	20 000,00	19 159,20	0,17
KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	Admin. publique	EUR	7 553,00	2 284,76	0,02
KINGDOM OF BELGIUM 0.8% 22/06/2027	Admin. publique	EUR	67 397,00	66 111,44	0,58
KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	Admin. publique	EUR	15 842,00	8 818,01	0,08
KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	Admin. publique	EUR	4 158,00	2 654,47	0,02
KINGDOM OF BELGIUM 2.75% 22/04/2039	Admin. publique	EUR	32 821,00	30 281,67	0,27
KINGDOM OF BELGIUM 3.75% 22/06/2045	Admin. publique	EUR	20 000,00	19 788,99	0,17
KINGDOM OF BELGIUM 4.25% 28/03/2041	Admin. publique	EUR	20 000,00	21 667,61	0,19
KINGDOM OF BELGIUM 5.00% 28/03/2035	Admin. publique	EUR	7 500,00	8 796,70	0,08
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	Admin. publique	EUR	39 000,00	27 374,55	0,24
KINGDOM OF NETHERLANDS 2.5% 15/01/2033	Admin. publique	EUR	10 000,00	10 099,38	0,09
KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	Admin. publique	EUR	80 000,00	76 116,00	0,67
KINGDOM OF SPAIN 0.1% 30/04/2031	Admin. publique	EUR	20 000,00	17 378,89	0,15
KINGDOM OF SPAIN 0.60% 31/10/2029	Admin. publique	EUR	20 000,00	18 691,47	0,16
KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	Admin. publique	EUR	26 000,00	14 191,98	0,12
KINGDOM OF SPAIN 1.4% 30/07/2028	Admin. publique	EUR	4 000,00	3 918,50	0,03
KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	Admin. publique	EUR	15 000,00	10 080,31	0,09
KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	Admin. publique	EUR	2 000,00	1 921,92	0,02
KINGDOM OF SPAIN 2.90% 31/10/2046	Admin. publique	EUR	13 000,00	11 566,96	0,10
KINGDOM OF SPAIN 4% 31/10/2054	Admin. publique	EUR	24 000,00	24 506,45	0,22
KINGDOM OF SPAIN 4.20% 31/01/2037	Admin. publique	EUR	10 000,00	11 048,67	0,10
KINGDOM OF SPAIN 4.7% 30/07/2041	Admin. publique	EUR	20 000,00	22 547,02	0,20
KINGDOM OF SPAIN 4.9% 30/07/2040	Admin. publique	EUR	20 000,00	23 016,84	0,20
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2027	Admin. publique	EUR	90 000,00	87 717,60	0,77
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	Admin. publique	EUR	30 000,00	12 658,20	0,11
NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	Admin. publique	EUR	60 000,00	53 590,20	0,47
OAT 4% 25/04/2055	Admin. publique	EUR	5 989,00	5 774,74	0,05
OBRIGACOES DO TESOURO 0.7% 15/10/2027	Admin. publique	EUR	24 000,00	23 536,10	0,21
PORTUGAL 1% 12/04/2052	Admin. publique	EUR	8 000,00	4 293,68	0,04
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/04/2027	Admin. publique	EUR	60 000,00	58 741,82	0,52
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.75% 20/03/2051	Admin. publique	EUR	10 000,00	5 304,17	0,05
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	Admin. publique	EUR	13 000,00	4 016,34	0,04
REPUBLIC OF AUSTRIA 1.5% 20/02/2047	Admin. publique	EUR	10 000,00	7 017,85	0,06
REPUBLIC OF AUSTRIA 2.4% 23/05/2034	Admin. publique	EUR	27 000,00	26 187,83	0,23
REPUBLIC OF AUSTRIA 2.95% 20/02/2035	Admin. publique	EUR	36 500,00	37 042,89	0,33
REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/2044	Admin. publique	EUR	10 000,00	9 604,45	0,08
REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	Admin. publique	EUR	10 430,00	9 308,04	0,08
REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	Admin. publique	EUR	14 000,00	12 067,42	0,11
REPUBLIC OF GERMANY 2.2% 15/02/2034	Admin. publique	EUR	33 751,68	33 221,87	0,29

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	Admin. publique	EUR	26 000,00	17 188,55	0,15
REPUBLIC OF ITALY 1.65% 01/03/2032	Admin. publique	EUR	30 000,00	27 731,79	0,24
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	Finance/Assurance	EUR	24 000,00	17 436,19	0,15
REPUBLIC OF ITALY 2.70% 01/03/2047	Admin. publique	EUR	1 000,00	796,64	0,01
REPUBLIC OF ITALY 2.95% 01/09/2038	Admin. publique	EUR	80 000,00	73 622,90	0,65
REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	Admin. publique	EUR	7 000,00	6 420,50	0,06
REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	Admin. publique	EUR	9 000,00	8 994,77	0,08
REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	Admin. publique	EUR	60 000,00	62 434,03	0,55
REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035	Admin. publique	EUR	2 380,00	1 946,85	0,02
REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	Admin. publique	EUR	8 622,00	6 024,30	0,05
REPUBLIC OF PORTUGAL 1.95% 15/06/2029	Admin. publique	EUR	9 909,00	9 869,00	0,09
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 15/10/2025	Admin. publique	EUR	10 000,00	10 280,36	0,09
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 21/07/2026	Admin. publique	EUR	4 000,00	4 049,92	0,04
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/04/2037	Admin. publique	EUR	1 378,00	1 514,32	0,01
REPUBLIC OF SLOVAKIA 2% 17/10/2047	Admin. publique	EUR	100 000,00	70 195,81	0,62
SPAIN 1% 30/07/2042	Admin. publique	EUR	31 000,00	20 532,65	0,18
SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	Admin. publique	EUR	122 000,00	91 670,85	0,81
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				268 947,22	2,36
OPCVM				268 947,22	2,36
DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	Finance/Assurance	EUR	199,00	44 103,38	0,39
OFI INVEST VALEURS FRANÇAISES	Finance/Assurance	EUR	2 420,7993	224 843,84	1,98
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				11 403 108,87	100,24

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-	-	-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition	
		Actif	Passif	+/-	
Actions					
Total Actions			-	-	-
Taux d'intérêts					
<i>Futures</i>					
EURO BOBL	-1	-	20,00	20,00	-117 810,00
EURO BUND	2	1 740,00	-	1 740,00	257 140,00
EURO-BTP	-4	-	5 640,00	5 640,00	-479 360,00
EURO-OAT	-2	-	2 870,00	2 870,00	-242 700,00
Sous-Total Futures		1 740,00	8 530,00	1 740,00	8 530,00
Total Taux d'intérêts		1 740,00	8 530,00	1 740,00	8 530,00
Change					
Total Change			-	-	-
Crédit					
Total Crédit			-	-	-
Autres expositions					
Total Autres expositions			-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-	-	-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	11 403 108,87
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-6 790,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	6 790,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	72 389,53
Autres passifs (-)	-99 469,48
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	11 376 028,92



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025
SICAV
OFI INVEST DEVELOPPEMENT
127/129 quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EOHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

**SICAV
OFI INVEST DEVELOPPEMENT**

127/129 quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025

A l'assemblée générale de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris la Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 04/12/2025 19:00:59

A red, stylized digital signature or seal, resembling a stylized letter 'A' or a flame, positioned next to the electronic signature text.

Séverine Ernest
Associée

SICAV

OFI INVEST DEVELOPPEMENT

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre
2025

OFI INVEST DEVELOPPEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 127-129, Quai du Président Roosevelt- 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
342 251 238 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2026 A 14h30
ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice ;
- Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Rémunérations allouées ;
- Affectation des sommes distribuables de l'exercice ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-François CHAMBON ;
- Pouvoirs pour les formalités légales ;

OFI INVEST DEVELOPPEMENT
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 127-129, Quai du Président Roosevelt- 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
342 251 238 RCS NANTERRE

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS
PRESENTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2026

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Deuxième résolution

Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Troisième résolution

Rémunérations allouées

L'assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au conseil d'administration pour l'exercice 2024-2025.

Quatrième résolution

Résultats et affectation des sommes distribuables

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2024-2025 de **802 788,94 euros**.

Les sommes distribuables au titre du revenu net de l'exercice clos s'élèvent à : **89 516,21 euros**

Les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées s'élèvent à : **3 023 280,79 euros**

L'assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration conformément à l'article 27 des Statuts « affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux revenus net :

- La distribution de la somme de 89 516,21 euros
- Le report à nouveau de la somme de 269,25 euros

Quote part des sommes distribuables afférentes aux plus ou moins-values :

- Le report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes, soit la somme de **3 023 280,79 euros.**

Sur la base de cette répartition le dividende net global par action est donc arrêté à **2,96 €.**

L'assemblée générale constate que la distribution d'un acompte unitaire de 2,96 € au titre de l'exercice clos, a été mis en paiement le 9 décembre 2025 sur décision du conseil d'administration réuni le 25 novembre 2025.

L'assemblée générale donne expressément acte au conseil d'administration de ce que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il lui a été rappelé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

En euros	Dividende net	Revenu éligible à l'abattement	Revenu non éligible à l'abattement
2021-2022	1,24	1,24	-
2022-2023	2,44	2,44	-
2023-2024	2,25	2,25	-

Cinquième résolution

Renouvellement d'un mandat d'administrateur

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-François CHAMBON, arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée générale, celle-ci décide de le renouveler pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos à fin septembre 2031.

Sixième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.